

Mairie de Montagny-Sainte-Félicité
11 Rue Porte de Baron
60950 Montagny-Sainte-Félicité
Téléphone : 03 44 21 08 90 - Télécopie : 03 44 60 85 78
Mail : mairie.montagny.ste.felicite@wanadoo.fr



Le Mensuel de vos Élus Juin 2018

Vous pouvez voir ces informations et d'autres sur le site de la commune : www.montagnystefelicite.fr

N° : 35

ÉDITO

Le 09 Juillet 2018

Montagny Ste Félicité, le 3 juillet 2018

Objet : **Fête Patronale et Nationale**

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la fête nationale et de la fête patronale, vous êtes invité(e) à participer aux festivités :

Samedi 14 juillet 2018

- 11h00 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts et sur les sépultures des anciens maires de Montagny-Sainte-Félicité. (Rendez-vous au Monument aux Morts)
- 16h00 : retransmission de la petite finale de la coupe du monde pour la 3^{ème} place
- 19h00 : repas communal
- 22h30 : retraite aux flambeaux

Dimanche 15 juillet 2018

- 13h30 : ouverture des festivités
- 14h00 : concours de pétanque
- 17h00 : retransmission de la finale de la coupe du monde de football
- 19h30 : remise des prix et apéritif communal

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire

Jean Paul DOUET

Montaféliennes, Montaféliens,

Votre conseil municipal porte une attention particulière à la protection de notre environnement. C'est pourquoi il s'engage dans cette voie avec le PARC NATUREL REGIONAL pour l'entretien et l'aménagement des espaces verts mais également avec le syndicat départemental d'énergie 60 (SE60). Ainsi l'option a été prise d'installer des variateurs de tension sur le réseau d'éclairage public pour réduire la consommation de près de 30 %, mais également diminuer l'impact lumineux afin de réduire ses effets négatifs. Cette solution est une étape intermédiaire qui permet de maintenir un éclairage public de nuit auquel je vous suis attachés. D'autres communes ont fait un autre choix en décidant de réduire la durée de cet éclairage. C'est l'entreprise LESENS qui est chargée de réaliser ces travaux.

Une fois encore, permettez-moi ce rappel puisque certains d'entre vous n'ont pas dû voir les précédents. C'est dommage car la quiétude de notre village est perturbée par ce non-respect des règles mises en place.

Les tontes des pelouses sont autorisées du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le dimanche de 10h00 à 12h00. Les dimanches et jours fériés, il est interdit de tondre et (ou) faire du bruit avec coupes haies, tronçonneuses, engin à moteur, etc... sauf heures indiquées ci-dessus. Les feux de jardins sont également interdits.

Vous êtes cordialement invités à participer à la fête patronale le week-end du 14 juillet. L'équipe du Comité des Fêtes s'active pour préparer cette fête. **Soyez nombreux à répondre à son invitation.**

Bonnes vacances à toutes et tous.

Bien cordialement

Le secrétariat accueille le public:

- * le mardi de 14h00 à 19h00
- * le jeudi de 17h00 à 19h00
- * le samedi de 10h30 à 12h00

Tel: 03. 44. 21. 08. 90

Courriel : mairie.montagny.ste.felicite@wanadoo.fr

Jean-Paul DOUET

Maire de Montagny-Ste-Félicité

E-mail : mairejpdouet@orange.fr

Tél. : 06.07.37.21.02



Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2018 à 20h30

Présents : M. DOUET Jean-Paul, Mme GON Sylvie, M. NORMAND Anthony, Mme STEIN Rachel, M. BOUCON Denis, Mme BOULANGER Jeanne, M. PICOU Jean-François, Mme BOUSSET Véronique, M. BORIE Stéphane, Mme TESSIER Magali.

Absent excusé : M. MONTEUX Stéphane

Présente dans la salle : Mme LOCRE, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : M. PICOU Jean-François

ORDRE DU JOUR :

◆ DELIBERATIONS

- Conseil Départemental : renouvellement convention abribus
- Personnel
- SIVOS

◆ TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

◆ COMMUNICATIONS DIVERSES

Signature du dernier compte-rendu par les membres du conseil présents ce jour-là.

DELIBERATIONS

Conseil Départemental : renouvellement convention abribus

Le conseil départemental nous sollicite pour le Renouvellement de la convention au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation de l'abribus. Le conseil approuve à l'unanimité

Personnel

M Mickaël MORICONI a démissionné pour des raisons familiales.

Renouvellement du contrat de M Allan CLERGET pour 1 an, sous la forme d'un contrat Plan Emploi Compétences (PEC). Pour ce nouveau contrat, la prise en charge de l'Etat, pour une durée hebdomadaire de 20h, est de 45% au lieu de 70% auparavant. Le conseil approuve à l'unanimité.

Le départ effectif de Mme Martine DOUET est prévu le 23 juin 2018. Monsieur le Maire propose que Mme Annick DARLET qui la remplace depuis septembre 2017, soit embauchée dans les mêmes conditions que l'étaient Mme Martine DOUET. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire indique qu'il a dû solliciter Valois emploi pour remplacer Madame Annick DARLET en arrêt maladie.

SIVOS

M le Maire d'Ermenonville a adressé à la mairie 3 courriers dont 2 identiques (l'un en recommandé, l'autre en envoi standard) ayant pour objet la délibération du conseil municipal d'Ermenonville du 7 juin 2018 actant la sortie du SIVOS et le 3ème proposant une convention de RPI entre les 2 communes.

M le Maire indique au conseil que cette sortie n'est pas envisageable car elle ne tient pas compte de l'intérêt des enfants. De plus, les effectifs annoncés pour l'année scolaire prochaine sont en forte baisse : 107 enfants (59 d'Ermenonville, 38 de Montagny-Sainte-Félicité, 10 de communes extérieures) contre 138 cette année. M DOUET propose de constituer un groupe de travail pour mesurer toutes les conséquences d'une sortie du SIVOS et les solutions envisageables. La convention proposée par Ermenonville n'ayant fait l'objet d'aucune discussion ne peut être acceptée en l'état. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et rappelle son opposition à la sortie du SIVOS.

Pour la délibération suivante ne figurant pas à l'ordre du jour, le Maire sollicite le Conseil Municipal qui accepte d'en délibérer à l'unanimité. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valois (SCoT)

Le SCoT ayant été rendu exécutoire le 13 mai 2018, la DDT nous informe que le PLU, approuvé avant le SCoT, doit être rendu compatible avec ce schéma dans un délai d'un an.

Le 11 juin 2018, M le Maire ayant reçu le service de la CCPV pour une présentation du site Géoportail en ligne et la signature de la convention permettant à la CCPV de mettre le PLU sur le Géoportail, a questionné les intervenants sur la mise en compatibilité du PLU avec le SCoT. Nous attendons la réponse.

Il propose aussi de contacter les autres maires concernés. Acceptée à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

Collecte des bacs : Véolia a adressé un nouveau planning pour la ruelle de Chaâlis !!!

Achat et livraison d'une tondeuse autoportée de marque Toro.

Une déviation pour réaliser des travaux sur la 330 A (route de Versigny-Nanteuil) a été mise en place pour une durée de 3 semaines. Elle génère un trafic plus important dans le village.

Vitraux de l'église : ceux-ci ont été réparés et reposés.

Pose de variateurs sur le réseau d'éclairage public : prévue 2^{ème} semaine de juillet.

Vestiaires : par suite d'une effraction, les portes ont été à nouveau dégradées. Une réparation ou un remplacement sera nécessaire.

Les panneaux de signalisation « trous en formation » ont été mis en place route de Versigny. Nous avons reçu un courrier de la mairie de Versigny concernant l'état de la route communale VC 11 entre Versigny et Montagny. Nous attendons une intervention du centre routier du Conseil départemental.

La coupe des arbres à la sapinière est reportée par suite du mauvais temps.

Courrier de M MONTEUX Jean-Claude demandant qu'un agent communal fasse la circulation rue Niville au moment de l'arrivée et du départ du bus scolaire à 11h45. Le conseil n'en trouve pas l'utilité.

Remerciements du conseil à M Joël MAILLE et son fils qui ont tondu les espaces verts autour de la réserve incendie. Ralentisseurs rue Porte de Baron : M le Maire a relancé le Conseil Départemental.

Maison située au 39 rue Porte de Baron : une relance a été adressée au notaire ayant en charge le dossier ainsi qu'à la préfecture pour terminer la procédure et prendre l'arrêté d'intégration du bien dans le domaine communal.

Ecole : la société EMP en charge du chauffage a été relancée à plusieurs reprises et doit intervenir.

SE60 (Syndicat d'Electricité) : un technicien est passé dans les bâtiments communaux pour faire un bilan énergétique des différentes installations et faire une proposition sur les améliorations à apporter.

COMMUNICATIONS DIVERSES

SIAAP (Service public de l'assainissement francilien) : nous informe du renouvellement de sa certification de services QUALICERT, filière d'épandage agricole des boues de Seine Aval.

M le Maire s'est rendu le 15 juin 2018 à Senlis sur un site de méthanisation qui traite les déchets agricoles et permet de produire un carburant bio.

Réunion tirage au sort des jurés d'assises à Nanteuil Le Haudouin le 5 juin 2018 : M PICOU représentait la commune qui n'a pas été retenue.

Villes et villages fleuris : la commune n'a pas donné suite pour cette année.

CCPV : rappel concernant le pacte financier et fiscal.

Passage de 2 Randonnées cyclotouristes le 10 juin 2018.

Course cycliste « les boucles de l'Oise » le 18 août 2018. Par suite de l'intervention de M le Maire, le passage prévu route de Silly a été modifié. La course empruntera la D100.

Des travaux de peinture sur la ligne haute tension vont être effectués durant la période de juin à juillet.

L'Union sportive de Montagny s'est réunie récemment. La création d'une équipe sénior est envisagée. Un appel sera fait auprès des administrés intéressés.

M SZTERNBLIC, nouvel habitant de la commune et médecin, propose ses services aux habitants du village en cas d'urgence le week-end.

Une note d'information sur les taxes de l'Agence de l'eau est mise à disposition.

Une réflexion est en cours pour l'achat d'une remorque.

EPFLO : mise à disposition du recueil des actes administratifs - mars 2018.

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) : la désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire nous devons vérifier si le Maire peut-être celui-ci.

M le Maire propose d'organiser des réunions afin de mener plusieurs réflexions, notamment :

Sur le devenir du SIVOS.

Sur le stationnement des véhicules dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h15